



BULLETIN D'ADHÉSION 2025 - PERSONNE MORALE

Association Orchestre à l'École

En adhérant à l'association Orchestre à l'école, nous vous inscrivons à la newsletter.
Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de bien vouloir vous désabonner.

Coordonnées de la personne morale

Nom de la structure

Adresse de facturation.....

Numéro SIRET / SIREN

Contact administratif pour le suivi de l'adhésion

Cette personne recevra les devis et/ou facture d'adhésion et le reçu de cotisation.

Nom, Prénom..... Fonction

Adresse email Téléphone

Votre cotisation (net de taxe, nous ne sommes pas assujettis à la TVA)*

Cotisation unique : 100 € (pour une ville)
Membre bienfaiteur à partir de 750 €
Autre somme : € (pour plusieurs villes)

Mode de règlement

Chèque (à l'ordre d'Orchestre à l'École)
Virement (coordonnées bancaires en bas de page)
Mandat administratif
- je souhaite recevoir un devis avant facture : OUI NON
- mode d'envoi de la facture : Chorus Pro par email

Politique d'adhésion 2025

Pour les regroupements de collectivités, conservatoires, écoles de musique : nous demandons une adhésion par ville. Ainsi le montant exigible de l'adhésion sera proportionnel au nombre de villes sur son territoire portant un ou plusieurs projets d'Orchestre à l'École sous convention avec l'association, ou participant à un projet porté ou soutenu par l'association sur l'année civile en cours. Pour chaque ville pour laquelle vous adhérez, la cotisation est fixée à 100€* (plafond à 500€ pour les collectivités adhérentes pour plus de 5 villes). Dans ce cas, merci de cocher la case «Autre somme» avec la somme correspondante à régler.
Exemple 1 : pour 6 orchestres à l'école répartis sur 3 villes, montant exigible = 3 × 100€ = 300€.
Exemple 2 : pour 6 orchestres à l'école répartis sur 6 villes, montant exigible = 500€ (6 × 100€ mais le plafond s'applique, donc le montant exigible est de 500€).

Projet d'orchestre à l'école en cours

Ville + Etablissement(s) scolaire (s) pour lequel(s) vous adhérez (en cours ou à venir) :

J'adhère à l'association Orchestre à l'École et m'engage à régler le montant coché ci-dessus dans les plus brefs délais, la cotisation est valable pour l'année civile en cours.

J'atteste avoir lu la charte des Orchestres à l'École et adhérer à ses principes.

Fait à le.....

Signature

Coordonnées bancaires de l'association

Par chèque : 20 rue de la Glacière - BL 75 - 75013 PARIS
Par virement : BIC : BNPA FR PP XXX - IBAN : FR76 3000 4008 0500 0101 5403 670

* Toute somme versée en supplément de la cotisation mentionnée sur ce bulletin sera considérée comme un don versé au profit de l'Association, vous recevrez dans ce cas un reçu fiscal (en plus du reçu de cotisation) à hauteur du montant supplémentaire versé.

- Exemple 1: si nous recevons un virement de 120€ d'une personne morale, 100€ seront enregistrés au titre de la cotisation annuelle et 20€ en tant que don, ouvrant droit à la réception d'un reçu fiscal de 20€.

- Exemple 2: dans le cas d'un membre bienfaiteur à 750€, 100€ seront enregistrés au titre de la cotisation annuelle et un reçu fiscal de 650€ à titre de don vous seront appliqués.

ENVOYER LE FORMULAIRE

Orchestre à l'École

Siège social : 20 rue de la Glacière - BL 75 - 75013 PARIS - Tél : 01 44 49 02 58
SIRET : 508 980 992 00046 - SIREN : 508 980 992 - APE : 8552Z
Contact : Diane Scribe, Chargée de mécénat et d'administration, diane.scribe@orchestre-ecole.com